



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 19 décembre 2016 juste après la clôture de la séance spéciale sur le budget 2017, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs les conseillers	Michel Lafontaine Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2016-12-224

Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Considérant que dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents;

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Adoption du budget 2017 de l'OMH
4. Modification sur le plan des ressources humaines pour l'année 2017
5. Avis de motion – taxe spéciale
6. Politique de régie interne - Publicité
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Et d'ajouter, avant la période de questions, les deux sujets suivants :

- Fête des neiges 2017
- Comptes à approuver et à payer

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2016**

*Municipalité
de St-Norbert*

2016-12-225

Adoption du budget 2017 de l'OMH

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a transmis à M. André Ethier, directeur générale de l'OMH et à la Municipalité de Saint-Norbert le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation La Bonne Aventure;

Considérant que la part de la Municipalité pour 2017 est de 2 032 \$;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'heureux
Appuyé par Jacinthe Leduc

Que le budget 2017, de l'Office Municipal d'Habitation La Bonne Aventure, représentant une contribution de la part de la Municipalité de 2 032 \$ soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ANNULÉ

Modification sur le plan des ressources humaines pour l'année 2017

Ce sujet est annulé.

2016-12-226

Avis de motion – taxe spéciale

Michel Lafontaine donne avis de motion qu'un règlement décrétant une taxe spéciale pour défrayer les coûts encourus par la vidange de boues de l'étang aéré sera adopté lors d'une séance ultérieure.

2016-12-227

Politique de régie interne - Publicité

Considérant que le conseil municipal a adopté le 11 avril 2016, une *Politique sur la publicité dans les différents outils de communication de la municipalité* ;

Considérant que cette Politique visait à encadrer la publicité et les messages de divers commerces afin de prôner l'équité dans le traitement et l'utilisation des outils de communication ;

Considérant que ladite Politique prévoyait que : «*Seulement pour les commerces dont l'adresse d'affaires est située sur le territoire de la municipalité, les dépliants publicitaires fournis par ceux-ci peuvent être insérés dans le journal mensuel.*»;

Considérant que ladite Politique prévoyait également que : «*Les cours dispensés dans les locaux de la municipalité (salle municipale, chalet des loisirs) pourront être annoncés dans le journal mensuel et sur le site internet de la municipalité à même la programmation du service des loisirs et de la culture publiés au printemps et à l'automne de chaque année.*»;

Considérant que le journal mensuel «Le Norbertois» n'est plus imprimé au bureau municipal et qu'il n'est donc plus possible d'y insérer des encarts publicitaires ;

Considérant que les cours dispensés dans les locaux de la municipalité au cours de l'hiver 2017 n'ont pas été inclus dans la programmation d'automne du service des loisirs et de la culture ;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2016**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant qu'il n'y aura pas de publication d'une programmation d'hiver du service des loisirs et de la culture ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal abroge les paragraphes 4 et 5 de la *Politique sur la publicité dans les différents outils de communication de la municipalité* ;

Que les commerces de Saint-Norbert devront, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle *Politique sur la publicité dans les différents outils de communication de la municipalité*, défrayer le coût d'envoi de leur encart publicitaire au même titre que leur frais de papeterie et d'impression l'était dans le cadre de ladite Politique;

Que le conseil municipal autorise, sans frais, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle *Politique sur la publicité dans les différents outils de communication de la municipalité*, l'annonce de cours dispensés dans les locaux de la municipalité dans le journal mensuel «Le Norbertois».

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-228

Fête des neiges 2017

Considérant que le conseil municipal souhaite qu'une Fête des neiges ait lieu au cours de l'hiver 2017;

Considérant que l'organisation de cette activité cadre parfaitement dans le mandat de la responsable loisirs et culture, Mme Johanne Sicard;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Annie Boucher
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil octroie un montant maximal de 1 500 \$ pour l'organisation d'une Fête des neiges au cours de l'hiver 2017;

Qu'une reddition de compte ainsi qu'un rapport faisant le bilan de cette activité soient déposés à la direction générale et au conseil municipal.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2016-12-229

Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

D'approuver les comptes tel que décrits ci-dessous :



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2016**

*Municipalité
de St-Norbert*

Chèques émis depuis la séance du 12 décembre 2016	4 499.25 \$
Chèques à émettre au 19 décembre 2016	37 700.41 \$
Total	42 199.66 \$

Monsieur le maire demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-230

Levée de la séance

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'heureux

Que la séance soit levée à 21h00.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Guy Paradis
Maire

Caroline Gagnon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Guy Paradis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Paradis, maire